

Stationnement des voitures, des cars et des motos



Agenda

1. Bases stratégiques
2. Projet pilote stationnement des motos
3. Système de guidage du stationnement des cars
4. Concept de stationnement des voitures
5. Stratégie climatique et énergétique



Bases stratégiques

- Règlement pour une mobilité urbaine durable
- Stratégie en matière de mobilité
- Stratégie climatique et énergétique
- Concepts de stationnement (cars, motos, vélos, voitures)

Projet pilote stationnement moto payant



Projet pilote stationnement payant

- Haute pression sur le stationnement et peu d'espace pour élargir l'offre de places de stationnement dans le centre (zone de la gare et zone piétonne)
- La stationnement privé se fait souvent sur des cases de stationnement publiques
- L'ordonnance révisée sur la signalisation routière du 1.1.2021 permet un stationnement payant pour les motos
- Projet pilote «Stationnement payant» pour la durée de deux ans jusque fin 2023 afin d'augmenter l'acceptation et de vérifier la faisabilité technique
- De même, vérification de ses effets sur le stationnement privé des motos (objectif: transfert vers les terrains privés)
- Fr. 0.60/h pendant 24 heures
- Perception des taxes au moyen de parcomètres avec saisie du numéro d'immatriculation
- Première évaluation du projet début 2024

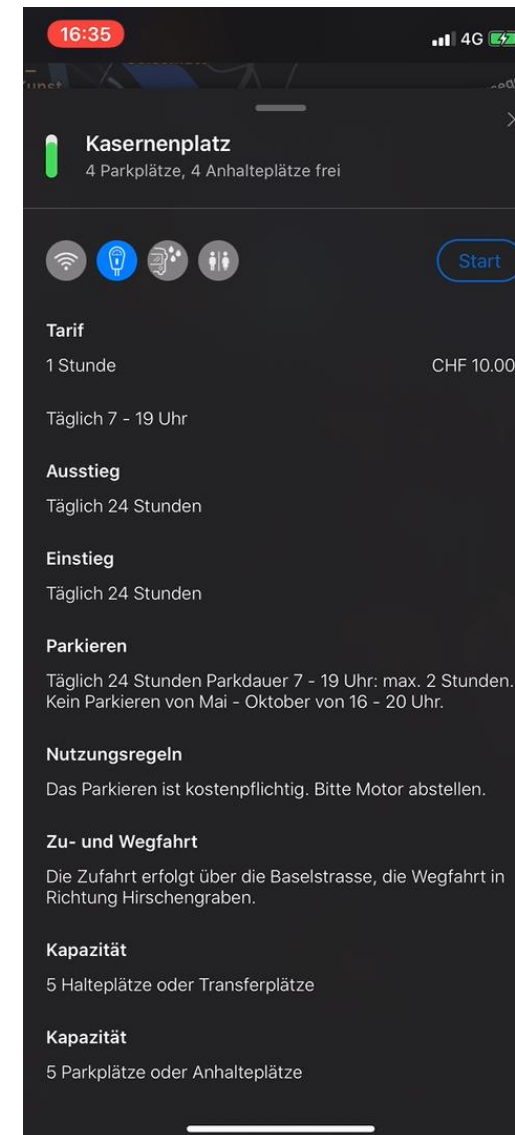
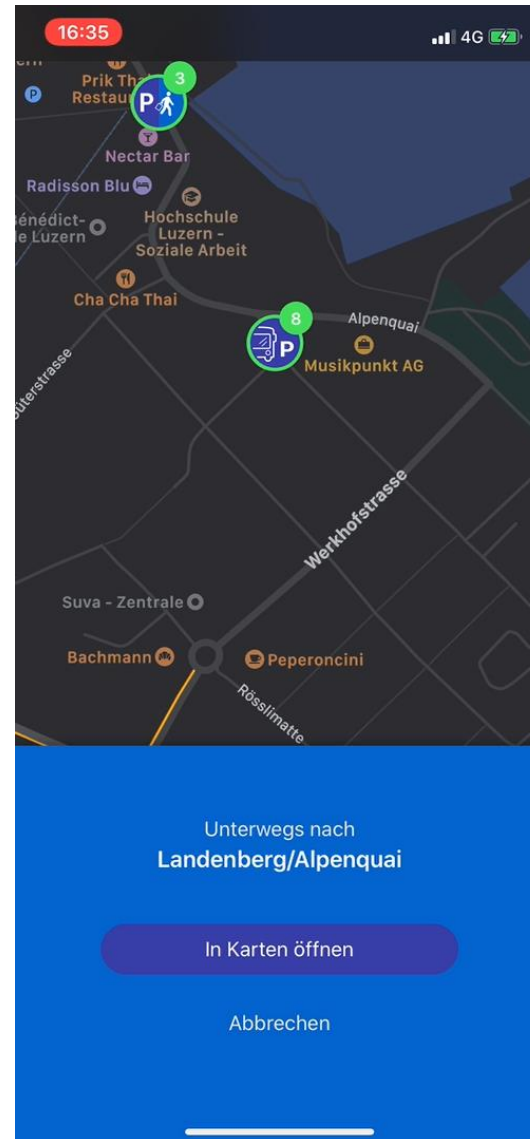
Prévention du trafic de recherche de places de stationnement de cars



Appli «iParkiere Bus»

- L'appli dirige les chauffeurs de cars rapidement et facilement jusqu'à la place d'arrêt ou de stationnement la plus proche
- Toutes les places d'arrêt et de stationnement sont dotées de capteurs de cases de stationnement
- L'appli indique les places d'arrêt et de stationnement en temps réel
- À partir du lieu où se trouve le car, de l'intensité de la circulation et de l'occupation des places d'arrêt et de stationnement, un algorithme calcule la meilleure option de stationnement possible et conduit les chauffeurs jusqu'à cet endroit

Appli «iParkiere Bus»



Concept de stationnement des voitures



Stationnement dans la rue: objectifs

- Optimisation du stationnement dans la rue
- Amélioration de la disponibilité des places de stationnement
- Amélioration de la qualité de séjour
- Transfert des stationnements de longue durée dans les parkings couverts
- Transfert du stationnement privé vers des terrains privés
- Promotion d'une mobilité économe en surface



Stationnement dans la rue: mesures

- Augmentation des taxes de stationnement à 3.-/2.-/1.- Fr. par heure
- Lors de la demande de carte de stationnement pour riverain, instauration d'une obligation de prouver qu'il n'existe pas de place de stationnement privé sur le terrain de l'immeuble
- Application plus stricte de la zone piétonne de la vieille ville (entre autres: bornes escamotables)
- Pas d'instauration d'autopartage flottant
- Pas de bornes de recharge électriques sur les places de parkings de rue situées sur un terrain public
- Possibilités numériques de paiement aux parcomètres
- Parcomètres avec saisie du numéro d'immatriculation
- Capteurs de case de stationnement uniquement pour les places de stationnement pour cars et non pour les places de stationnement de rue

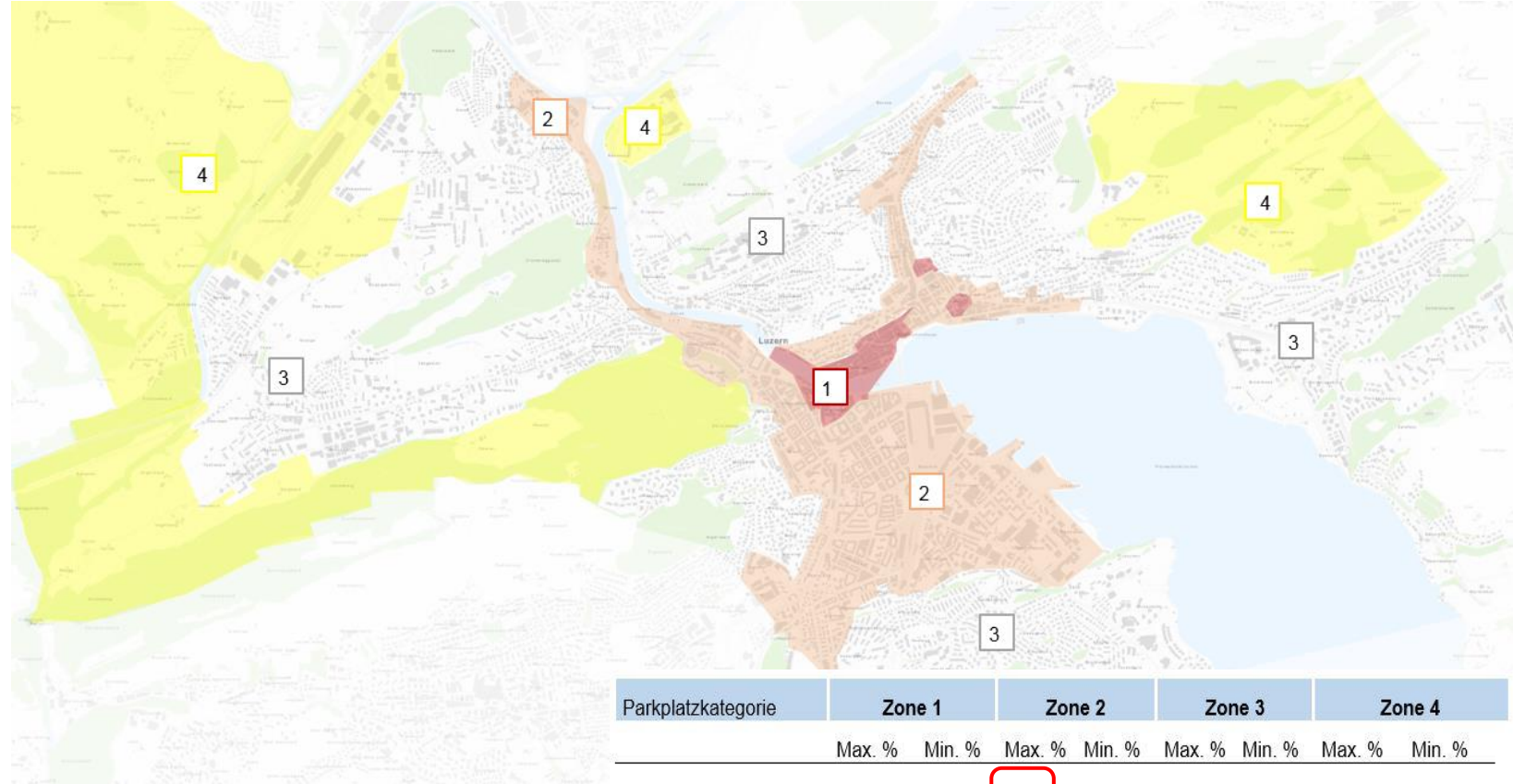


Stationnement privé: objectifs

- Diminution de la croissance des places de stationnement privées
- Promotion des utilisations pauvres en voitures
- Le stationnement privé est couvert par les terrains privés

Stationnement privé: mesures de réglementation des places de stationnement

- Remaniement du règlement sur les places de stationnement (stipule une obligation de création de place pour les voitures, motos et cars)
- Modification des zones de stationnement et des règles de création de places de stationnement
- Diminution des besoins normalisés
- Passage en dessous des besoins normalisés grâce au concept de mobilité
- L'affectation spécifique des places de stationnement existe depuis plus de 30 ans. Nouveauté: option de location à des riverains dans un périmètre de 300 m



Parkplatzkategorie	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
	Max. %	Min. %	Max. %	Min. %	Max. %	Min. %	Max. %	Min. %
Bewohnende	0	0	30	0	70	30	100	80
Besuchende und Kunden/Kundinnen	0	0	30	0	60	20	100	50
Beschäftigte	0	0	20	0	50	10	100	50

Stratégie climatique et énergétique



Stratégie climatique et énergétique

Objectifs globaux:

- 2000 watts en 2050
- Zéro émission nette d'ici 2040
- -15 % de volume de trafic du TIM sur le territoire municipal d'ici 2040

Mesures stationnement:

- Réduction de l'offre de places de stationnement (PS) publiques (-50 % des 7255 PS actuelles se trouvent sur le terrain public)
- Gestion des PS des entreprises de services, de commerce et d'artisanat

Ville de Lucerne
Direction de l'environnement et
de la mobilité
Obergrundstrasse 1
6002 Luzern
T 041 208 83 22
umd@stadtluzern.ch